



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission environnement ⑥

Procès-verbal de la séance du 25.02.08 à 19h au bureau communal d'Ayer

Présents : Georges Vianin, Ayer
Walti Zuber, Chandolin
Gaby Solioz, Grimontz
Martine Antonier Tschus, Secrétaire
Christian Loye, St-Jean
Patrick Salamin, St-Luc
Joël Bonnard, Vissoie
Dominique Barmaz, STEP

Invitée : Nadège Melly

1. Accueil et PV du 13.09.07

Georges Vianin ouvre la séance et salue les membres présents. L'ordre du jour est accepté, tout comme le PV du 13.09.07.

Nadège Melly assiste à cette séance car elle a fourni un travail important concernant notamment le règlement sur l'eau qu'elle a élaboré sur la base du document de l'Etat remis par M. Jansen.

La commission ⑥ doit analyser les différentes façons de percevoir les taxes (compteur, m3,...) tandis que la commission ③ étudie la façon d'appliquer le règlement SIA pour les m3 et la commission ①② analysera les montants des taxes.

2. Règlement pour l'eau potable

Le règlement est passé en revue article par article. Les modifications seront proposées à M. Jansen qui pourrait être invité lors d'une prochaine séance pour discuter avec les membres de la commission.

Un premier tableau comparatif des taxes actuelles entre communes est présenté. A chacun de le contrôler pour sa commune.

Pour ce qui est du règlement, l'Etat du Valais exige deux taxes (forfaitaire et fixe) et le système en place actuellement ne pourra donc pas être reconduit.

Les montants des taxes de raccordement doivent être harmonisés. La taxe de base est à calculer d'après les m3. Le système de perception de la taxe forfaitaire reste ouvert. Il n'y a pas de compteurs en Anniviers et il faut se renseigner auprès de M. Jansen pour connaître la pratique en la matière auprès d'autres communes. Il serait également utile de connaître la façon de faire des communes utilisant le programme CIGES. Nadège Melly se renseigne auprès du juriste.

Au terme du passage en revue de tous les articles, Nadège Melly est remerciée pour son travail. Le document remis à jour sera envoyé à chacun avec le PV pour comparaison avec le règlement de chaque commune.

3. Divers

Dominique Barmaz fait partie d'un groupe de travail traitant du plan cantonal de gestion des déchets. Plusieurs séances sont prévues. Ce point sera traité dans le cadre de la commission environnement.

Les autres points (déchets verts, autres règlements, déchets spéciaux, déchets inertes,...) seront traités lors d'une prochaine séance.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus